



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 42 COM

WHC/18/42.COM/5B

Paris, le 14 mai 2018
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-deuxième session

**Manama, Bahreïn
24 juin–4 juillet 2018**

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine
mondial et des Organisations consultatives**

5B. Rapports des Organisations consultatives

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 41^e session du Comité du patrimoine mondial :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de décision : 42 COM 5B, voir point IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial* pour la période allant de mars 2017 à mars 2018. L'appui apporté par l'ICCROM au Comité durant cette période a essentiellement été assuré par l'unité « Sites », avec la collaboration d'autres membres du personnel de l'ICCROM et sous la direction de son Directeur général. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la *Convention*, l'ICCROM avait également, au sein de son programme et de son budget, un programme intitulé « Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la *Convention du patrimoine mondial* » jusqu'à la fin de l'année 2017. Ce programme a permis aux professionnels des États membres de renforcer leurs capacités afin d'améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial et de mettre à profit les connaissances acquises dans le cadre du système du patrimoine mondial pour mieux conserver les biens du patrimoine culturel en général. En 2017, l'ICCROM et l'UICN ont également lancé un nouveau programme de renforcement des capacités intitulé Leadership du patrimoine mondial (voir plus d'informations ci-dessous).

A.2. 41^e session du Comité du patrimoine mondial

2. L'ICCROM a participé à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé à plusieurs réunions et activités organisées en préparation des 41^e et 42^e sessions du Comité, notamment à une réunion d'information sur le patrimoine mondial (Paris, mai 2017), à des réunions des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial (Cambridge, octobre 2017 ; Paris, janvier 2018) et à la 21^e session de l'Assemblée générale des États parties (Paris, novembre 2017). L'ICCROM a également assisté, le cas échéant, à la réunion du groupe de travail ad hoc du Comité du patrimoine mondial. Dans certains cas, l'ICCROM a été représenté par l'UICN ou l'ICOMOS lors de ces réunions.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

3. Prenant note de la décision **39 COM 13A** paragraphe 9 du Comité, l'ICCROM a été invité pour la deuxième fois par l'ICOMOS à assister à sa Commission d'évaluation du patrimoine mondial en tant qu'observateur. Lors des réunions de cette Commission, qui ont eu lieu en mars 2017 et novembre 2017, l'ICCROM était représenté par Joseph King. En 2018, en raison de contraintes budgétaires liées à la fluctuation des taux de change, l'ICCROM n'a pas participé à la deuxième Commission en mars 2018.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM a participé à la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens pour la 42^e session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé la rédaction de certains rapports et a donné son avis sur d'autres rapports préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé aux trois réunions consacrées à la rédaction de rapports sur l'état de conservation des biens qui ont eu lieu en avril et mai 2017, ainsi qu'en mars 2018. L'ICCROM a participé à des missions conjointes de suivi réactif de quatre biens du patrimoine mondial : le Fort de Bahla à Oman, la Vallée de Kathmandu au Népal, les monuments historiques de Mtskheta (Géorgie) et l'île de Mozambique (Mozambique). L'ICCROM a également participé à une mission de conseil pour Lamu (Kenya).

A.5. Rapports périodiques

5. L'ICCROM continue à participer activement, lorsqu'il y est invité, à des activités dans le cadre des rapports périodiques en particulier aux activités relatives à la réflexion sur le deuxième cycle et à la préparation du troisième cycle. L'ICCROM espère collaborer avec les régions qui entament désormais le 3^e cycle de soumission des rapports périodiques.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités, en particulier sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Le programme *Leadership du patrimoine mondial*, développé par l'ICCROM et l'UICN, avec le soutien financier du ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège, est en cours de mise en œuvre. Ce programme s'intéresse aux interdépendances qui existent dans la gestion du patrimoine culturel et naturel. Il est exécuté en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial.
7. L'ICCROM continue de mettre à jour sa base de données sur les événements ainsi que la rubrique « Annonces » de son site Internet et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser à un plus large public les informations sur le renforcement des capacités associées au patrimoine mondial et les autres activités organisées.
8. L'ICCROM collabore avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional. Il s'agit, entre autres, de partenariats avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) ou encore le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH). Ces partenariats consistent à siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs, à formuler des recommandations sur l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional et à participer à la mise en œuvre de certaines activités. L'ICCROM assiste aux réunions annuelles des centres de catégorie 2, ainsi qu'à des réunions annuelles de plus grande envergure auxquelles prennent part les centres de catégorie 2, les Chaires UNESCO et le réseau UNITWIN.
9. L'ICCROM continue également de donner des conférences, sur invitation, dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle, notamment le programme d'études sur le patrimoine mondial de l'université de Cottbus, le master en gestion du patrimoine mondial naturel de l'École de gestion de Trente ou le master patrimoine mondial et projets culturels pour le développement de l'École du développement de Turin (rattachée au Centre international de formation de l'OIT). Il collabore également avec l'université de Tsukuba (Japon) sur une série d'ateliers de renforcement des capacités concernant les liens entre nature et culture dans la conservation du patrimoine.
10. Enfin, l'ICCROM a été chargé, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives, de préparer et d'animer des séances d'orientation sur le patrimoine mondial, demandées par les membres du Comité. Parmi ces séances d'orientation, certaines se rapportent aux réunions d'information sur le patrimoine mondial organisées à Paris, en juin, et d'autres à l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM est également chargé d'organiser l'espace des Organisations consultatives aux réunions du Comité du patrimoine mondial, un espace d'échange d'informations et de discussion sur différents sujets d'intérêt pour les personnes qui assistent aux sessions du Comité.

11. Pour en savoir plus sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC/18/42.COM/6.

A.7. Manuels de référence

12. Le programme Leadership du patrimoine mondial a commencé à intégrer les deux manuels *Gérer le patrimoine mondial culturel* et *Gérer le patrimoine mondial naturel* sur une plateforme Web unique, qui proposera des approches intégrées de la gestion du patrimoine mondial. Les travaux préliminaires de révision du manuel sur la gestion des risques de catastrophes ont débuté sur les biens du patrimoine mondial.

A.8. Assistance internationale

13. L'ICCROM a examiné toutes les demandes d'assistance internationale déposées par des États parties concernant des biens culturels et mixtes, a formulé des recommandations à cet égard et a participé à deux réunions de la commission de l'assistance internationale au cours de l'année.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

14. Ne concerne pas l'ICCROM pour ce qui est de son rôle vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial*.

A.10. Recueil d'orientations de politique générale

15. Bien qu'il ait préparé l'étude de cadrage pour le recueil d'orientations de politique générale, l'ICCROM n'a pas pu assister aux premières réunions du groupe de travail, dont les résultats ont été exposés dans le document WHC/18/42.COM/11. L'ICCROM maintient toutefois son engagement dans le travail à venir sur le recueil d'orientations de politique générale.

A.11. Autres rencontres techniques

16. Durant l'année, l'ICCROM a participé à plusieurs autres rencontres techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial et/ou des États parties. L'ICCROM a notamment assisté aux rencontres suivantes :
- Réunion d'experts à Berlin-Wannsee (Berlin) sur la « valeur universelle exceptionnelle d'Auschwitz », en avril 2017 ;
 - Dernière réunion d'experts du projet « Connecting Practice » de l'UICN et de l'ICOMOS : phase II, à Paris, en mai 2017 ;
 - Séminaire international d'experts sur les propositions d'inscription en série des routes maritimes de la soie, à Londres, en mai 2017 ;
 - Congrès international sur le patrimoine mondial des pays membres de la CEI, à Moscou, en octobre 2017 ;
 - Réunion de travail sur l'utilisation du critère vi, à Paris, en novembre 2017 ;
 - Parcours nature-culture dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ICOMOS, à New Delhi, en décembre 2017 ;
 - Réunion sur l'EIP et l'EIE organisée par le Centre du patrimoine mondial, à Paris, en décembre 2017.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

17. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial et à l'aider à relever les défis auxquels la *Convention du patrimoine mondial* fait face.
18. L'ICOMOS salue l'esprit de collaboration qui prévaut généralement entre les Organisations consultatives, l'UNESCO et les États parties, ainsi que le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.

A.2. 41^e session du Comité du patrimoine mondial

19. L'ICOMOS était représenté à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial (Cracovie, 2017). L'Organisation consultative a préparé les documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et a participé à la séance d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
20. L'ICOMOS a présenté son travail sur le suivi de l'état de conservation des biens et sur l'évaluation des propositions d'inscription des biens culturels et mixtes, ainsi que sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. Il a également participé aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le développement durable, les Orientations de politique générale, les processus en amont ainsi que les rapports périodiques.
21. Des événements parallèles ont été organisés sur les thèmes suivants : « Connecting practice », patrimoine mondial et droits de l'homme, développement durable et rétablissement et reconstruction post-traumatiques.
22. Des réunions ont également été organisées avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial afin de discuter de l'état de conservation des biens.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

23. Pour le cycle 2018, l'ICOMOS a évalué 23 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 4 renvois de propositions d'inscription, 7 modifications mineures / création de zones tampons et 7 déclarations provisoires de VUE qui seront présentées à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial.
24. Les nouvelles dispositions relatives au dialogue avec les États parties ont continué à être fructueuses dans la mesure où elles ont clarifié certaines questions et élucidé certains points. Par ailleurs, ce processus a permis de souligner que même si les États parties bénéficient des conseils de l'ICOMOS plus tôt qu'auparavant, le calendrier d'évaluation actuel établi par les *Orientations* ne prévoit qu'une durée limitée pour que les deux parties puissent résoudre ensemble les problèmes principaux, avec un dossier pouvant nécessiter une reformulation, même si les États parties en expriment la volonté.
25. L'ICOMOS rappelle le document de travail WHC/14/38.COM/9A qui mentionne la « possibilité d'étendre le processus à 12 mois, afin d'améliorer et de construire le dialogue entre les parties prenantes, à la lumière de la réunion de la Directrice générale " La *Convention du patrimoine mondial* : réflexion sur l'avenir " et aimerait que soit davantage étudiée la possibilité d'un prolongement du calendrier d'évaluation des propositions d'inscription de 12 mois, dans certains cas, pour accorder plus de temps non seulement au dialogue, mais également à sa mise en œuvre effective.
26. L'UICN et l'ICOMOS ont renforcé leur coopération concernant l'évaluation de l'état de conservation des biens mixtes et ont lancé un projet intitulé « *Connecting practice* :

Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the World Heritage Convention, dont les résultats ont été présentés à la 41^e session du Comité et dont la deuxième phase s'est achevée en novembre 2017. Une troisième phase sur les pratiques bioculturelles est en cours de lancement.

A.4. Processus en amont des propositions d'inscription et Listes indicatives

27. L'ICOMOS a activement contribué à élargir sa collaboration avec les États parties sur le travail en amont, le travail de conseil et le développement des Listes indicatives.
28. À l'invitation de l'État partie du Kenya, l'ICOMOS a donné des conseils sur l'approche méthodologique de la révision de la proposition d'inscription du Paysage culturel de Thimlich Ohinga conformément aux recommandations du Comité du patrimoine mondial, **39 COM 8B.8**, dans le cadre du processus en amont.
29. En réponse à la décision du Comité **39 COM 8B.9** concernant la proposition d'inscription de Nyero et d'autres sites d'art rupestre géométrique de chasseurs-cueilleurs de l'Ouganda oriental, l'ICOMOS a entrepris un examen détaillé de l'analyse comparative préparée et convenue par l'État partie afin d'adopter une approche régionale et d'étudier ainsi la possibilité d'une proposition d'inscription transfrontalière de l'art rupestre.
30. L'ICOMOS a assisté à plusieurs réunions de consultation avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain concernant le Programme africain d'aide à la préparation de propositions d'inscription au patrimoine mondial.
31. L'ICOMOS a assuré le suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial concernant les projets pilotes relatifs aux processus en amont identifiés avec les États parties.
32. L'ICOMOS a pris part à une réunion de coordination avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives concernant la mise en œuvre du processus en amont (octobre 2017 et janvier 2018).
33. L'ICOMOS a été invité par les États parties à mener trois processus en amont pour les biens inscrits sur les Listes indicatives et a conseillé les États parties sur la stratégie à adopter pour deux propositions d'inscription transnationales en série.
34. En réponse à l'invitation de la Géorgie, l'ICOMOS a donné des conseils sur la révision de la Liste indicative de l'État partie. Cela s'est traduit par une analyse de trois biens prioritaires, une proposition d'approche pour une proposition d'inscription thématique spécifique et la participation à un atelier avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial.
35. L'ICOMOS note, de manière générale, qu'un examen préliminaire des Listes indicatives de l'État partie par les Organisations consultatives, dans le cadre du processus en amont, peut être potentiellement d'une grande aide dans l'identification des biens plus susceptibles d'être évalués comme ayant une valeur universelle exceptionnelle et se traduire ainsi par des propositions d'inscription réussies. Il suggère respectueusement au Comité d'encourager les États parties à reporter la préparation des dossiers de proposition d'inscription après cet examen préliminaire.

A.5. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

36. L'ICOMOS contribue à la préparation des rapports à présenter à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial concernant le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes.

37. Pour cette 42^e session, il aura réalisé 7 missions de suivi réactif et préparé les rapports correspondants. À la demande des États parties, l'ICOMOS aura également effectué 17 missions de conseil.
38. L'ICOMOS a conseillé de nombreux États parties sur la préparation des plans de gestion respectifs.
39. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS, tout au long de l'année, au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
40. Alors que le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial continue à augmenter, c'est également le cas du nombre de menaces et de problèmes auxquels des solutions doivent être trouvées. L'ICOMOS note que, si une infime proportion de biens inscrits peut faire l'objet de rapports sur l'état de conservation des biens, de plus en plus de problèmes doivent cependant être abordés en dehors du Comité.

A.6. Soumission des rapports périodiques

41. L'Organisation consultative a participé activement aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial afin de mener une véritable réflexion sur le troisième cycle de soumission de rapports périodiques et reste à la disposition des régions pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.

A.7. Renforcement des capacités

42. L'ICOMOS a contribué à la mise en œuvre du programme Leadership du patrimoine mondial coordonné par l'ICCROM et l'UICN, en assistant à un cours sur « Les liens entre nature et culture dans la gestion des sites du patrimoine mondial », organisé en Norvège (juin 2017) et à un atelier sur la révision des manuels de gestion du patrimoine mondial, organisé à l'UICN (janvier 2018).
43. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 pour la mise en place de leurs programmes et a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial.

A.8. Assistance internationale

44. L'ICOMOS a examiné toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux Commissions qui ont examiné ces demandes.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

45. L'ICOMOS a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Recueil d'orientations de politique générale

46. L'Organisation consultative a pris part au groupe de travail d'experts convoqué par le Centre du patrimoine mondial pour travailler sur l'ébauche d'un recueil d'orientations de politique générale (examen d'une compilation de politiques, discussion sur la méthodologie et l'approche à adopter, ainsi que sur la structure du document).

A.11. Études thématiques

47. Document de travail de l'ICOMOS sur les évaluations de propositions d'inscription au patrimoine mondial concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents : En réponse aux inquiétudes que suscite le grand nombre de propositions d'inscription du patrimoine mondial susceptibles d'être soumises, dans un avenir proche, concernant les souvenirs de conflits relativement récents, et en l'absence de paramètres clairs sur le lien entre ces sites et la *Convention du patrimoine mondial*, l'ICOMOS a rédigé un document de travail sur les « évaluations de propositions d'inscription au Patrimoine Mondial concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents ». Il présente le point de vue de l'ICOMOS sur l'évaluation de ces sites en lien avec la *Convention du patrimoine mondial* et les décisions antérieures du Comité du patrimoine mondial. Il est disponible sur le site Internet de l'ICOMOS. Le Document 5A présente de plus amples détails, ainsi que le projet de décision associé.
48. L'Organisation consultative a finalisé et travaille actuellement sur plusieurs études thématiques, dont les suivantes :
- La deuxième édition de l'étude thématique sur les *patrimoines culturels de l'eau au Moyen-Orient et au Maghreb* est disponible https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/World_Heritage/CH%20of%20water_201507_opt.pdf
 - Le deuxième volume de l'étude thématique sur les sites du patrimoine de l'astronomie et de l'archéoastronomie dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial* de l'UNESCO est disponible <http://openarchive.icomos.org/1856/>
 - *L'étude thématique sur les paysages de la culture du thé en Asie* devrait être disponible pour la 42^e session du Comité.
 - L'Art rupestre d'Asie du Sud-Est, dans le cadre d'une série d'études sur l'art rupestre dans le contexte du patrimoine mondial sera prête d'ici fin 2018.

A.12. Réunions

49. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial.
50. L'ICOMOS a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial (octobre 2017 et janvier 2018), à la réunion des Organisations consultatives avec le président du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux réunions du groupe de travail ad hoc.
51. L'Organisation consultative participera aux réunions organisées en lien avec la 42^e session du Comité (séances d'information et d'orientation) et le Forum des gestionnaires de sites.
52. L'ICOMOS et l'UICN ont travaillé en partenariat sur un Parcours nature-culture commun à l'occasion de la 19^e Assemblée générale de l'ICOMOS, à New Delhi (Inde), en décembre 2017. Les discussions qui ont eu lieu tout au long du Parcours nature-culture reflétaient le thème du symposium « Patrimoine et Démocratie », y compris la reconnaissance de l'importance de l'équité et du respect entre les personnes, les autres espèces et le monde spirituel. Le Parcours nature-culture vise à encourager les Comités nationaux et les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et les Commissions de l'UICN à être actifs, en favorisant la collaboration entre l'UICN et l'ICOMOS et en stimulant le débat et la génération de nouvelles méthodologies, pratiques institutionnelles et études de cas.

A.13. Changement climatique et développement durable

53. L'ICOMOS a assisté à un séminaire d'experts sur le patrimoine mondial et le changement climatique – Vers la mise à jour du « document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial » organisé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (Vilm, 16-20 octobre 2017). Le groupe d'experts était chargé de discuter de la mise en œuvre à ce jour du document d'orientation de 2007, du contenu éventuel de la mise à jour et d'apporter sa contribution au processus ultérieur. Les résultats du séminaire ont donné lieu à une série de recommandations devant être comprises comme une première contribution à un processus plus vaste de mise à jour de la politique.
54. L'ICOMOS a constitué un groupe de travail sur le changement climatique afin d'appuyer la participation de l'Organisation consultative à la mise à jour du « document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial » du Comité du patrimoine mondial et d'élaborer un programme d'engagement à ce sujet.
55. Concernant le développement durable, thème prioritaire pour l'ICOMOS, son groupe de travail dédié a organisé des événements parallèles et a participé à plusieurs séances à l'occasion du récent Forum urbain mondial de Kuala Lumpur.
56. Dans le cadre du suivi de la Résolution **20 GA 13** de l'Assemblée générale des États parties visant à publier la politique de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et le développement durable dans le domaine du patrimoine et favoriser d'autres discussions, les experts de l'ICOMOS ont écrit un chapitre de l'ouvrage *Patrimoine mondial et développement durable*.

A.14. Rétablissement et reconstruction post-traumatiques

57. La note d'orientation provisoire de l'ICOMOS pour la *reconstruction des biens du patrimoine mondial*, qui a été rédigée en 2016, est désormais traduite en quatre langues. L'un des objectifs de cette note d'orientation était d'encourager de nouvelles discussions et la collecte d'études de cas pour un projet d'études de cas global de l'ICOMOS sur la reconstruction. L'année passée, plusieurs ateliers ont été organisés sur l'analyse et l'évaluation de cas de reconstruction individuels. Une matrice a été élaborée sur cette base afin de donner lieu à des comparaisons structurées susceptibles de favoriser une connaissance et une compréhension communes et plus vastes des mesures appropriées dans les processus de reconstruction et de rétablissement, aussi bien pour les biens du patrimoine mondial que pour les autres sites. Cette matrice, ainsi que des exemples d'études de cas figurent sur le site Internet de l'ICOMOS. Les personnes et les organisations sont invitées à donner des détails sur les projets.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

58. Compte tenu des pressions budgétaires constantes, il a une nouvelle fois été demandé à l'UICN de présenter au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur le travail de l'UICN concernant la *Convention du patrimoine mondial* sont disponibles à l'adresse http://www.iucn.org/fr/theme/patrimoine-mondial_et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN sera par ailleurs ravie de fournir tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.

59. À titre d'information, l'UICN souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse <https://portals.iucn.org/library/fr/resrec/search> et son Programme à l'adresse <https://www.iucn.org/fr/a-propos/programme>. La position adoptée par le Congrès mondial des parcs 2014 de l'UICN reste également d'actualité et peut être consultée à l'adresse <http://www.worldparkscongress.org/downloads/approaches/ThemeW.pdf>.
60. L'UICN rappelle par ailleurs qu'elle travaille conformément à la réponse de la direction, approuvée par le Conseil de l'UICN, à l'évaluation 2013 de son Programme pour le patrimoine mondial, présentée à la 38^e session du Comité. Les documents correspondants restent disponibles en ligne, à l'adresse : <https://www.iucn.org/monitoring-and-evaluation/monitoring-our-work/evaluations-database>.
61. La mission du Programme pour le patrimoine mondial de l'UICN consiste à compléter le rôle consultatif qu'elle assure auprès du Comité avec des programmes proactifs d'aide aux États parties, et à rallier ses nombreux membres et partenaires à la *Convention*. Parmi ces tâches, les priorités sont de (a) développer l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN dont le rapport est paru en novembre 2017, (b) lancer des initiatives proactives afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités des propositions d'inscription au patrimoine mondial (dans l'esprit du « processus en amont »), (c) renforcer les capacités et la diversité régionales de l'UICN au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts, (d) travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones, et (e) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et des Objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est de sa contribution à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de son programme de travail sur les aires protégées et des délibérations sur le rôle du patrimoine mondial dans la stratégie de la CDB post-2020. Le rôle de la *Convention du patrimoine mondial* dans le rattachement de la conservation du patrimoine culturel et naturel est devenu de plus en plus évident pour l'avenir du Programme, et le Parcours nature-culture du Congrès de l'UICN à Hawaï laisse entrevoir de nombreuses possibilités intéressantes. Il a d'ailleurs continué à évoluer en tant que Parcours nature-culture dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ICOMOS, à New Delhi, en décembre 2017. Le partenariat UICN-ICOMOS sur le projet « Connecting Practice », avec le soutien du Christensen Fund et de l'Office fédéral suisse de l'environnement, ainsi que les activités sur site dans plusieurs États parties, ont jeté les bases de ce travail. Un nouvel accord majeur conclu à Hawaï par l'UICN, l'ICCROM et la Norvège sur le renforcement des capacités permettra également de renforcer ces efforts, comme mentionné ci-dessous.
62. En 2014, l'UICN a accepté d'augmenter son investissement dans le patrimoine mondial et a conclu un accord sur quatre ans avec la Fondation MAVA pour débiter une nouvelle phase de travail, dans le cadre de son Programme pour le patrimoine mondial, intitulée « A Brighter Outlook for World Heritage ». L'UICN rappelle que si elle a pu mobiliser ces fonds supplémentaires, ils ne sont pas destinés à financer son travail réglementaire de conseil au Comité du patrimoine mondial, qui devrait être financé par le Fonds du patrimoine mondial. L'UICN réitère que la charge de travail actuelle à cet égard n'est pas supportable et que la tenue d'une réunion annuelle du Comité ne permet pas de donner la priorité, en matière de financement, au suivi des décisions du Comité et au renforcement du dialogue dans les processus d'évaluation et de suivi de la *Convention*.
63. L'UICN se félicite des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN se félicite de l'augmentation des effectifs du Centre du patrimoine

mondial sur les sites naturels et les problématiques du patrimoine mondial. L'UICN salue également les nombreux efforts spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels elle ne pourrait pas remplir sa mission.

A.2. 41^e session du Comité du patrimoine mondial

64. L'UICN a assisté à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial et a pleinement contribué à toutes les questions traitées par le Comité, en collaboration avec les groupes de travail sur les *Orientations* et le budget.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

65. L'UICN a réalisé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes avant de présenter ses recommandations à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences des *Orientations*. Ce travail est également en cours pour la 42^e session. Des commentaires à ce sujet figurent dans l'introduction de son rapport d'évaluation (point 8B) ainsi que dans les points relatifs aux sites mixtes et à la mise en œuvre du processus en amont. L'UICN note toujours avec inquiétude le manque de ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre du processus en amont et le risque que cela aggrave davantage le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

66. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels qui ont été présentés à la 41^e session et qui le seront à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial.
67. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est une activité complémentaire à ses travaux sur le suivi réactif qui a été lancée à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial, en même temps que la première évaluation mondiale du patrimoine mondial naturel, lancée lors du Congrès mondial des parcs nationaux de l'UICN en novembre 2014. C'est la plus importante des nouvelles contributions de l'UICN à la *Convention* et elle sera au cœur de son futur Programme pour le patrimoine mondial. Le deuxième rapport sur l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN a été lancé le 13 novembre 2017 à l'occasion de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Bonn par les Fidji. Une version en chinois a été lancée en Chine en janvier 2018. Les détails de toutes les évaluations sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.worldheritageoutlook.iucn.org/>.

A.5. Rapports périodiques

68. L'UICN a contribué pleinement, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques, notamment à la réflexion sur le deuxième cycle et aux activités menées dans toutes les régions. Cette contribution ainsi que les plans ultérieurs seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité. L'UICN maintient son partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) en faveur du patrimoine naturel dans les pays arabes et avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), en se concentrant particulièrement sur le patrimoine mondial d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'UICN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que la plupart aient besoin d'importantes ressources supplémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de financement pour la Convention.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

69. Les fonds destinés au renforcement des capacités par l'UICN ont été coupés en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeurent à zéro pour l'exercice biennal en cours. La mobilisation de l'UICN à cet égard dépend donc de financements extrabudgétaires. En 2017, l'UICN a continué à mettre en œuvre le nouveau programme important sur six ans intitulé « Leadership du patrimoine mondial », lancé en 2016 avec le soutien financier de la Norvège. Le Programme se fonde sur l'établissement de liens entre la conservation de la nature et de la culture, dans un souci de développement durable. La mise en œuvre s'est accélérée en 2017 à la suite du recrutement d'un coordinateur de programme. Le renforcement des capacités fera l'objet d'une discussion plus approfondie au point correspondant de l'ordre du jour du Comité et est également abordé dans le rapport de l'ICCROM.

A.7. Manuels de référence

70. L'UICN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Le programme « Leadership du patrimoine mondial » a amorcé le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et de mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes. La préparation d'un nouveau manuel sur les évaluations d'impact pourrait également débuter dans ce cadre.

A.8. Assistance internationale

71. L'UICN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale (AI) et a formulé des recommandations lorsque cela relevait de sa compétence, et a aussi participé à la Commission de l'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

72. L'UICN a examiné, lorsque cela était possible, les déclarations provisoires de VUE des biens inscrits à la 41^e session mais note que, dans certains cas, il n'a pas encore été possible de rattacher ces déclarations aux décisions du Comité et aux exigences des *Orientations*.

A.10. Études thématiques et autres initiatives

73. En 2017-2018, l'UICN a bien avancé sur plusieurs études thématiques et techniques, grâce à un financement extrabudgétaire. L'étude thématique sur la nature sauvage et les vastes paysages, financée par la fondation Pew et le Christensen Fund, a été lancée à l'occasion de la 41^e session du Comité. La mise à jour de l'étude thématique de l'UICN sur les volcans, qui a été demandée par le Comité du patrimoine mondial, est en cours et le financement a été assuré par la République de Corée en soutien de sa finalisation. Cette subvention va également permettre de réviser l'étude thématique sur le patrimoine géologique. Une réunion et un rapport sur le changement climatique et le patrimoine mondial ont été organisés avec le soutien de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), en partenariat avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. L'UICN a également contribué aux travaux dirigés par d'autres partenaires, par exemple sur le recul de la forêt et les modifications de la couverture terrestre sur les sites du patrimoine mondial.
74. Le réseau des partenaires de l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN, lancé à la 40^e session du Comité, réunit des organisations de la société civile en vue d'améliorer les perspectives de conservation des sites confrontés à d'importantes menaces par le biais d'initiatives sur le terrain, avec désormais sept organisations de conservation

principales confirmées comme partenaires (<https://www.worldheritageoutlook.iucn.org/partners>). Les efforts visant à recruter activement des partenaires supplémentaires de l'Horizon du patrimoine mondial et à augmenter le nombre de projets axés sur les sites se poursuivent.

75. Un Réseau du patrimoine mondial a été créé au sein de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN afin de faciliter le repérage et l'accès à son expertise.

A.11. Autres rencontres techniques

76. L'UICN a participé et/ou organisé, conjointement avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, la série de séances d'orientation et de sensibilisation ainsi que des réunions de coordination internes et a participé, à la demande, aux réunions du groupe de travail ad hoc. Des renseignements supplémentaires peuvent être fournis sur demande.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 42 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/5B,*
2. *Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;*
3. *Prend également note des progrès accomplis, ainsi que des difficultés et lacunes identifiées par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.*